

Compte-rendu du conseil municipal du 29 août 2017

Présents : TOUREL Jean-Luc, THERAUBE Chantal, MOZZATTI Albert, ROBERT Jean-Paul, CARRIER Martine, BISCAREL Nicole, FAYOLLE Raymond, GROS Franck, MORSELLI Daniel, QUERE Brigitte, MARCHAL Yannick, POUGET-TIRION Dominique, BOISSIN Eric, LEVECQUE Jean-Luc

Absent : OBRY Xavier

Procurations : AREVALO Mireille donne pouvoir à BISCAREL Nicole, CORRAO Aurélie donne pouvoir à TOUREL Jean-Luc, DE BESSA MARTINS Rémy donne pouvoir à THERAUBE Chantal, GERMAIN Marjorie donne pouvoir à CARRIER Martine

Secrétaire de séance : THERAUBE Chantal

Délibérations

1 Choix des entreprises pour les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique de Lablachère.

Monsieur le maire, après avoir présenté au conseil municipal le rapport d'analyse des offres du maître d'œuvre pour les lots concernant les travaux d'extension et de réhabilitation de l'école publique , propose au conseil municipal de retenir l'offre des entreprises suivantes :

- Lot n°1 : terrassement - VRD - entreprise EUROVIA – montant 132 823.77 € HT
- Lot n°2 : démolitions/gros-œuvre - entreprise DUCROS Michel - montant : 286 166.50 € HT
- Lot n°3 : façades - entreprise MONTELMAR FACADE - montant : 61 046.67 € HT
- Lot n°4 : charpentes-couvertures-bardages - entreprise MOULIN CHARPENTE – montant : 415 376.55 € HT
- Lot n°5 : menuiseries extérieures aluminium - entreprise ROUMANET - montant : 63 773.00€ HT
- Lot n°6 : menuiseries intérieures bois - Entreprise GERO - montant : 44 395.90 € HT
- Lot n°7 : serrurerie - entreprise ROUMANET - montant : 19 757.00 € HT
- Lot n°8 : plâtrerie - entreprise TOGNETTY - montant : 115 971.87 € HT
- Lot n°9 : peintures - entreprise TOGNETTY - montant : 29 260.40 HT
- Lot n°10 : Carrelages - faïences - entreprise MULTI SOLS - montant : 44 364.70 € HT
- Lot n°11 : monte-charge- entreprise SCHINDLER - montant : 12 000.00 € HT
- Lot n°12 : Chauffage-ventilation-plomberie sanitaire – entreprise ESTEVE FRERES- montant : 165 931.25€ € HT
- Lot n° 13 : électricité-courants forts et faibles – entreprise ROBERT – montant 91 142.00 € HT

Le conseil municipal, décide à 1 abstention (MORSELLI Daniel), et 16 voix pour (LEVECQUE Jean-Luc n'a pas pris part au vote), d'autoriser le maire à signer les marchés ci-dessus pour un montant total de 1 482 009.61 € HT.

2 Demande de subvention pour finir le branchement assainissement du quartier de Drome

Il est nécessaire de finir le branchement à l'assainissement collectif du hameau de Drome la Romaine. Après consultation et visite sur le terrain de 3 entreprises pour établir des devis, la commission eau s'est réunie et a choisi l'entreprise LEYRIS Stéphane pour une somme de 38 191,00€.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité (LEVECQUE Jean-Luc n'a pas pris part au vote), d'approuver le devis pour un montant de 38 191,00 € HT, de solliciter l'aide de l'agence de l'eau et du Conseil Départemental pour la réalisation de ce projet.

3 Création d'un emploi d'adjoint technique territorial de 14H

Faisant suite à la demande d'une adjointe technique territoriale de diminuer ses heures à partir de septembre 2017 il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi d'adjoint technique territorial à temps non complet pour d'une durée hebdomadaire de 14 heures, le temps de travail étant annualisé. Le conseil municipal, à 1 voix contre (BOISSIN Eric) 16 voix pour (LEVECQUE Jean-Luc n'a pas pris part au vote), décide de créer à compter du 1^{er} septembre 2017 un poste d'adjoint technique territorial, échelle 3 de rémunération, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de 14 heures, le temps de travail étant annualisé.

4 Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité à l'école publique

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison du surcroît de travail conséquent à la diminution du temps de travail d'une adjointe technique territoriale à l'école publique, le conseil municipal décide à l'unanimité (LEVECQUE Jean-Luc n'a pas pris part au vote), le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures annualisées

Cet agent assurera des fonctions de surveillance et service de cantine et garderie, ménage de l'école et remplacement des employées de l'école en cas de besoin.

5 Recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité

Considérant qu'il est nécessaire de recruter temporairement du personnel en raison du surcroît de travail conséquent à la résiliation du contrat avec la société de ménage, le conseil municipal décide à l'unanimité (LEVECQUE Jean-Luc n'a pas pris part au vote), le recrutement d'un agent contractuel pour un accroissement temporaire d'activité pour une période de de 12 mois allant du 1^{er} septembre 2017 au 31 août 2018 inclus, à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 25 heures annualisées. Cet agent assurera le ménage de la mairie, des salles polyvalentes et de la bibliothèque, le ménage de l'école et le remplacement des employées de l'école en cas de besoin.

6 Recours au service de remplacement des personnels administratifs mis en place par le Centre de Gestion de la Fonction publique Territoriale de l'Ardèche

Pour pouvoir bénéficier du service de remplacement en cas de besoin, une convention d'affectation d'un personnel non titulaire doit être signée entre la collectivité et le Centre de Gestion.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention d'affectation avec le Centre de Gestion et autorise le maire à signer cette convention et à faire appel en cas de besoin au service de remplacement des personnels administratifs du centre de gestion.

7 Tarif du loyer pour le nouveau logement impasse de l'église

La rénovation du logement au-dessus du local technique communal est terminée. Ce logement communal locatif est situé au-dessus du local technique, le contrat de location ne relève donc pas d'un contrat de bail de droit privé mais d'une convention qui doit être passée sous la forme d'un contrat d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable.

Le conseil municipal à l'unanimité charge le maire de rédiger une convention sous la forme d'un contrat d'occupation du domaine public à titre précaire et révocable, autorise le maire à signer la dite-convention et fixe la redevance mensuelle à 510 Euros ainsi que la durée du contrat à 3 ans renouvelable.

8 Mise en place d'un fonds de concours pour les communes de la communauté de communes Beaume-Drobie

Le Code Général de Collectivités Territoriales permet aux communautés de communes d'attribuer à leurs communes membres des fonds de concours. Le projet de mise en place d'un fonds de concours a été présenté et débattu lors de précédentes réunions de bureau et de conseil communautaire. Ce fonds de concours ne peut financer qu'une opération d'équipement et que l'enveloppe attribuée annuellement est de 76 500€ jusqu'en 2019 inclus.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acter le principe d'attribution d'un fonds de concours de la Communauté de Communes aux communes membres, d'acter ce règlement, d'autoriser le maire à le signer et à demander le fonds de concours sur le ou les projets décidés par le conseil municipal.

9 Vote du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées)

Le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges de la Communauté de Communes du Pays Beaume Drobie (CLETC) s'est réunie le 20 juin 2017 afin d'évaluer les charges consécutives au transfert de la compétence « Documents d'urbanisme » et étudier la proposition de révision des attributions négatives au regard des évolutions des bases de fiscalité professionnelle. La CDC se substitue aux communes auprès du SMAM et doit donc s'acquitter en lieu et place des dites communes de la participation au syndicat sur la base de population INSEE 2016 x.16€ par habitant (Pour Lablachère, 33264.00€).

Dans le cadre de la mise en réseau des bibliothèques, la CDC applique le calcul de 2€ par habitant (Pour Lablachère, 4158.00€)

Par conséquent l'attribution compensatoire 2017 pour la commune de Lablachère sera de 99 960.26€ (elle était de 137 382.26€ en 2016)

Le Conseil Municipal, décide à l'unanimité, d'approuver les conclusions de la CLETC consignées dans son rapport du 20 juin 2017.

Questions diverses

Présentation par le bureau d'étude RCI du projet d'aménagement de la route de Planzolles.

Du carrefour de la Jaujon à la cave coopérative, il est nécessaire de sécuriser cette route par un cheminement piétons et une emprise de la chaussée suffisante, modifier le cheminement sur le pont.

Des trottoirs devront être créés et le stationnement supprimé, des plateaux ralentisseurs installés.

Les réseaux seront à reprendre et créer.

Les travaux vont générer des inconvénients importants et des nuisances.

Aussi une commission invitera les riverains concernés pour une concertation avec les élus.

PLU un courrier sera adressé à la communauté de communes pour signifier la détermination de la majorité des conseillers à terminer le PLU de Lablachère.

Incivilités diverses sur notre commune: des actes de vandalisme sont toujours commis à l'aire de jeux Julienne Marcy (destruction des bancs, dégradation de jeux par le feu, déchets jonchant le sol...) ainsi que dans la commune ce qui occasionnent des frais pour réparer ou remplacer, les bacs à ordures ne sont pas suffisants au Péage, les employés municipaux doivent ramasser plusieurs fois par semaine les ordures jetées en dehors des bacs dans toute la commune.

Conseil clos à 22h30

